

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CCAS

Séance du jeudi 04 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame GUILLOT, Présidente du CCAS.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI, Christiane GAUTHIER-MEYER, Geneviève FOUGERONT, Thierry VERGER, Jeannine LIABEUF, Eliane PAVIOT, Pascale HERAUD, Edith BOUTILLIER, Cécile BRIEL.

ABSENTS : Murielle SALCEDO, Corinne GALLIEN, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Patrick MASAT, Christophe FAVRE, Henri MEYER

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

DEL 2025 21 Mise en œuvre du repas des ainés et bons cadeaux

Cette délibération a été votée en septembre 2025 mais il convient de modifier la liste des commerçants et de limiter certains produits.

Dans le cadre de ses compétences, le CCAS peut délivrer des colis ou organiser des repas au bénéfice d'une catégorie de population, comme les personnes âgées.

Cette année, le CCAS souhaite organiser les deux, le repas et les bons. Les personnes ayant atteint l'âge de 70 ans en 2025 devront, suite à un courrier choisir, entre l'un ou l'autre.

En premier lieu, il conviendra de délibérer afin de présenter le dispositif des bons d'achat et de l'encadrer quant à son fonctionnement.

Il est proposé à l'assemblée de fixer le montant du bon à 25 € par personne. Les bons seraient d'une valeur de 10€ et de 15€. La date limite de validité de ces bons serait le 28 février 2026.

Il convient par conséquent de lister les commerçants pouvant accepter ces bons d'achat :

- Boulangerie Pâtisserie : 576 rue Pasteur
- Boucherie Million : 502 rue Pasteur : 04 74 88 17 06
- Carrefour Express : 12 rue Lavoisier : 04 74 88 17 08
- Fleuriste Passiflore : 610 rue Pasteur : 04 74 88 71 53
- Tabac Presse Loto : 537 rue Pasteur : 04 76 88 11 85
- Origano : 10 rue Lavoisier : 06 86 45 88 26
- Au Miroir des Sports : 2 rue Anatole France : 04 74 92 10 79
- Aisthesia Esthétique : 47 rue Pasteur : 04 74 97 04 09
- L'hair Naturel : 606 rue Pasteur : 04 74 88 13 98
- Sarah Esthétique : 2 impasse Aragon : 04 74 88 75 77
- Laët's Beauty : 37 rue Paul Langevin : 06 72 77 88 94
- Pharmacie de Saint-André-Le-Gaz : 597 rue Pasteur : 04 74 88 11 97
- Philippe Traiteur Le Gua Mat : 75 rue Jean Moulin : 04 74 18 19 40
- Emmaus : 5 rue du Docteur ROUX : 04 74 92 04 12
- Boutique EVIRA : 5 rue du Docteur ROUX : 04 74 96 10 27
- Le Millesime By Emilie : 495 rue Pasteur : 04 27 54 21 32
- Valérie coiffure, 2 impasse Aragon : 04 74 88 7577
- Le gazrage : garage automobile : 52 rue Lamartine : 04 27 54 19 28

Tous les produits ou services sauf les jeux d'argent, de hasard et le tabac, pourront être acceptés en compensation du bon d'achat remis par le CCAS ; ces bons d'achat seront numérotés.

Il convient également d'indiquer sur ce bon son fonctionnement : zone de validité commerciale, explications à destination des commerçants pour se faire payer.

Un registre permettant d'associer chaque numéro à un bénéficiaire devra être mis en place. Les commerçants retourneront les bons d'achat visés par le commerçant et accompagnés de la facture et d'un RIB auprès de la Mairie et ce jusqu'au 31 mars 2026 ;

Un courrier sera adressé à l'ensemble des commerçants de la collectivité pour acceptation du processus.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- DECIDE de donner le choix aux personnes de plus de 70 ans entre le repas et les bons
- DECIDE d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 25 € par personne aux personnes âgées de plus de 70 ans de la commune ayant fait ce choix. Ces bons d'achats seront valables auprès des commerçants de Saint André le gaz, d'une valeur faciale de 10 et de 15€.

Questions diverses :

- Pascale HERAUD évoque l'absence de rappel pour la distribution des bons (ni dans le journal ni sur le tableau lumineux). Il faut un pouvoir pour récupérer les bons. Sylviane TURCHETTI s'occupera des bons pour la résidence autonomie si elle a les pouvoirs. Si des personnes inscrites ne peuvent pas venir au repas, ils peuvent venir récupérer le repas en venant à midi avec des contenants.
- Il y a plus de personnes que les autres années dans les EHPAD. La valeur du colis passe de 15€ à 20€.

Clôture de séance à 19h57

Christiane GAUTHIER-MEYER
Secrétaire de séance



Sylviane TURCHETTI
Vice-Présidente du CCAS

